



CONSEIL COMMUNAL BEGNINS

DECISIONS DU 15 DECEMBRE 2020

Dans sa séance du 15 décembre 2020, le Conseil communal de Begnins a approuvé les préavis municipaux suivants :

Préavis 13/2020 – révision des statuts de l'ORPC (Organisation régionale de la protection civile) du district de Nyon

Préavis 16/2020 – budget 2021

Préavis 17/2020 – rénovation de l'Auberge de l'Ecu Vaudois – demande d'un crédit de CHF 500'000.00

Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (conformément aux art. 110 et ss. LEDP) dès l'affichage des décisions du Conseil communal. Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'article 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, du Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).

N.B. : le budget dans son ensemble ne peut pas faire l'objet d'un référendum.

Begnins, le 15 décembre 2020

CONSEIL COMMUNAL DE BEGNINS